



Behar, Bé'houkotai (129)

Behar

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה, בְּהַר סִינַי לֵאמֹר (כה,א)

L'Eternel parla à Moché au mont Sinai, en ces termes » (25,1)

Dans cette Paracha, sont évoqués plusieurs sujets. Tout d'abord, celui de la Chemita : après six ans de travail de la terre, il faut la laisser se reposer la septième. Puis, celui du Yovel : la cinquantième année, qui suit un cycle de sept Chemitot, il est également interdit de travailler la terre, tandis que tous les terrains sont restitués à leurs propriétaires originels et les esclaves libérés. Ensuite, est mentionné l'interdit du prêt à intérêt. Puis, vient la Mitsva du Chabbat et le rappel qu'après six jours de travail, on doit se reposer. Tentons de comprendre la profondeur de chacune de ces Mitsvot, d'en dégager d'importants enseignements et de définir le lien qui les unit.

La nature de l'homme est telle que l'habitude devient une seconde nature. Ainsi, celui qui possède des biens depuis un moment ressent qu'il en est le seul propriétaire. Dès lors, lorsque se présente à lui une Mitsva exigeant qu'il débourse une partie de son argent ou cède l'une de ses possessions, il lui est très difficile de le faire. Or, l'Eternel, qui désire nous rendre méritants, ancrer en nous la émouna, nous détacher de la matière afin qu'il nous soit plus facile d'observer les Mitsvot, et, au final, nous permettre de réaliser à Qui la richesse appartient, nous a ordonné de nombreux commandements nous le rappelant.

Tel est le sens profond de la Mitsva de Chemita. Après avoir travaillé son champ pendant six ans, l'homme a tendance à vouloir travailler une année de plus pour continuer à s'enrichir. Le Créateur l'arrête alors dans sa course à l'argent, lui ordonnant de chômer, même si cela implique a priori des pertes financières. Cette pause offre à l'homme l'opportunité de réfléchir et de réaliser Qui est le réel Propriétaire des biens de ce monde « car toute la terre est à Moi ! » (*Chémot 19:5*).

De cette manière, l'homme en vient à éprouver un sentiment de reconnaissance envers le Créateur du monde, à Qui tout appartient. La Mitsva du Yovel vise elle aussi à lui rappeler qu'il n'est pas le véritable propriétaire de ses biens. Quant à l'interdit du prêt à intérêt, il vise le même objectif.

L'homme pourrait effectivement se dire que du fait que son argent lui appartient, il peut l'utiliser comme bon lui semble, par exemple en prêtant à intérêt. Or, Hachem nous l'interdit formellement, afin de sanctifier l'objet le plus matériel qui est entre nos mains, l'argent. Ainsi, nous serons moins attirés par la matière et notre esprit ne sera pas en permanence torturé par l'appât du gain. Cette Mitsva tient également compte de la personne en détresse, obligée d'avoir recours à un prêt : l'Eternel désire que son prochain l'aide à se tirer d'embarras en lui prêtant la somme dont il a besoin sans gonfler ses dettes d'intérêts supplémentaires.

Ainsi, un fil conducteur se retrouve tout au long de cette Paracha : nos biens matériels ne nous appartiennent pas réellement, mais sont au Saint béni soit-Il, alors que nous n'en sommes que les dépositaires, dans ce monde, pour une durée déterminée. Telle est la leçon que les Mitsvot de la Chemita, du Yovel, du Chabbat et l'interdit du prêt à intérêt viennent ancrer en nous.

*Hevrat Pinto*Béhoukotai

וְכָשְׁלוּ אִישׁ-בְּאָחִיו כַּמְפַנֵּי-חֶרֶב, וְרוּדְף אֶין ; וְלֹא-תִהְיֶה לְכֶם תְּקוּמָה, לְפָנַי אִיבִיכֶם (כו',לו)

Et ils trébucheront l'un sur l'autre comme à la vue de l'épée, sans que personne ne les poursuive. Vous ne pourrez-vous maintenir devant vos ennemis. (26,37)

Nos Sages ont compris ce verset comme signifiant qu'un seul homme dans la communauté juive peut trébucher (et être puni) à cause des péchés d'un autre membre de la communauté juive.

Pourquoi ? « Parce que tous [les juifs] sont responsables les uns des autres. » (guémara Sanhédrin 27b -*Chékoulam Arévim Zé Bazé*)

Le Rav Yéhouda Zev Segal (Roch Yéchiva de Manchester) écrit :

« Fondamentalement, tous les juifs ne font qu'un. Nos âmes sont toutes unies et dans chacune d'elles se trouve une partie de toutes les autres. Nous nous partageons tous ce qui est connu sous la dénomination de Néchama (l'âme) du Klal Israël. Ce concept est à la base du principe : « Tous les juifs sont responsables les uns des autres » (Guémara Chavou'ot 39a -> *Kol Israël Arévim Zé Bazé*). Puisque chaque âme juive possède une partie de toutes les autres, si un juif pêche, sa faute

affecte non seulement sa propre âme mais aussi l'âme collective d'Israël. Inversement, si l'un accomplit une bonne action, l'âme collective de tous les juifs s'en trouve grandie. »

On demanda un jour au **Ari zal** pourquoi il récitait les prières de confession à Yom Kippour alors qu'il savait pertinemment n'avoir pas commis la plupart des péchés mentionnés dans cette longue liste.

Il répondit : « Je n'ai sans doute pas commis certaines de ces fautes, mais je connais des gens qui ont péché et que je n'ai pas empêchés de fauter et de récidiver. Je suis donc, moi aussi, coupable. »

Au délice de la Thora

Pirkei Avot

בְּן זִוְמָא אוֹמֵר : אֵיזְהוּ חָכֵם ? הַלּוֹמֵד מִכָּל אָדָם, שְׂנֵאָמֵר : (תהלים קי"ט, צ"ט) מִכָּל מְלַמְדֵי הַשְּׂכָלְתִי כִי עֲדוּתִיךָ שִׁיחָה לִי (פרק ד, א) **Ben Zoma** disait : Qui est sage ? C'est celui qui apprend de chaque homme, car il est dit (Psaumes 119, 99) : « C'est par tous ceux qui m'ont enseigné que je me suis instruit. (Chapitre 4: 1)

Ben Zoma vient nous apprendre que le véritable sage est celui qui concentre son attention sur les caractères positifs des autres personnes. Il est alors capable de découvrir des traits positifs de chacun, car chaque homme a été créé à l'image d' Hachem, et possède donc des vertus innées. C'est précisément en s'efforçant d'apprendre des qualités que l'autre possède que le sage découvre de nouveaux horizons et accroît sa propre sagesse.

Pirkei Avot

Histoire

Un brave Juif originaire de Hongrie vivait à Bné Brak du temps du **Hazon Ich**. C'était un homme simple, mais animé d'une véritable confiance en Hachem, et il n'entreprenait jamais rien sans consulter le Rav auparavant. Un vendredi, on le voit arriver en hâte chez le 'Hazon Ich, peu de temps avant le début du Chabbat: une canalisation vient de rompre, et il y a fuite dans son appartement !

Mais comment pourrais-je vous aider ? demanda le **Hazon Ich**. Appelez plutôt un plombier ! Aucun plombier n'acceptera de venir à cette heure, quelques minutes avant Chabbat ! Que pensez-vous que je puisse faire, moi, répondit le Rav ?

Faites quelque chose pour empêcher l'eau de couler..., rétorqua naïvement le Hongrois. Alors, j'espère que l'eau va cesser de couler..., dit le **Hazon Ich** !

Plein de confiance, le brave homme rentra chez lui pour constater qu'en effet, l'eau cessa de couler... Mais, après Chabbat, le voici de retour chez le 'Hazon Ich.

« Le Rav a ordonné à l'eau de cesser de couler..., explique-t-il. Mais maintenant, nous n'avons plus d'eau ! Que voulez-vous que je fasse, alors, répondit le 'Hazon Ich ?

Faites quelque chose pour que l'eau se remette à couler, rétorqua le Hongrois ! Très bien, répondit le Rav, j'espère que l'eau va se remettre à couler... » Et l'eau se remit à couler.

Telle est la force de la confiance sans calculs... Il s'agissait pourtant d'un Juif simple, de notre génération. Puissions-nous apprendre de notre maître et se donner à Hachem, sans calcul.

Rav Shalom Shvadron zatal

Halakha :

Il est coutume de consommer des aliments lactés à Chavouot, glaces, yaourts... mais ne pas annuler le repas de viande, qui est la Mitsva de Yom Tov

Rav Ovadia Yossef

Dicton : *Si tu crois que l'on peut détruire, tu dois croire que l'on peut réparer*

Rabbi Nahman de Breslev

מזל טוב ליום הולדת של אשתי מלכה בת מרים שח"י

שבת שלום

**יוצא לאור לרפואה שלימה של
יוסף בן ג'ינט מסעודה**

דינה בת מרים, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה ג'וזת בת אלי, חיים בן סוזן סולטנה, ששה שלום בן דבורה רחל, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, פייגא אולגה בת ברנה זרע של קיימא לרינה בת זהרה אנריאת. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, דניאל בן רחל, רפאל שלמה בן אסתר.

